

PROVINCE DE NAMUR

COMMUNE D'OHEY

PUBLICATION OFFICIELLE

AVIS

Suivant l'article Art. L1133-1 du CDLD, Le Conseil Communal, en séance du 24 septembre 2020, a approuvé les règlements complémentaires de circulation routière relatifs aux :

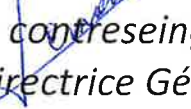
- 3 dispositifs surélevés de la Rue Grande Ruelle à Ohey
- Dispositif ralentisseur surélevé Route d'Andenne à Haillot et tronçons de limitation de vitesse à 70 km/h Route d'Andenne et Rue Pourri Pont à Haillot

Ces décisions sont consultables intégralement en prenant rendez-vous auprès du Service Mobilité via thibaut.gillet@ohey.be ou via un courrier adressé à l'attention du Service Mobilité, Place Roi Baudouin 80, 5350 Ohey.



Ohey, le 16 août 2021.

Le Bourgmestre f.f.,
Freddy LIXON


Pour contresigner,
La Directrice Générale f.f.,
Lisiane LEMAITRE